

### **MAIRIE**

### **FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX**



Les services administratifs et techniques de la Mairie seront fermés :

- Le samedi 09 décembre 2017 (fermeture exceptionnelle)
- Le samedi 23 décembre 2017
- Le mardi 26 décembre 2017 (matin)
- Le samedi 30 décembre 2017
- Le mardi 2 janvier 2017 (matin)

Permanence assurée uniquement pour les inscriptions électorales de 9h00 à 12h00 le 30/12

La bibliothèque sera fermée du lundi 25 décembre au vendredi 29 décembre 2017 inclus

(Pas de permanence le samedi à la Bibliothèque pendant les vacances scolaires)

# Pour VOTER, je minscris sur les listes

### **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**



Vous venez d'avoir 18 ans ou vous les aurez au plus tard le 31 décembre ? Vous venez de vous installer à Villejust ou avez changé d'adresse ? Inscrivez-vous sur les listes électorales pour pouvoir voter.

**Pour vous inscrire** vous devez vous rendre en mairie (service des affaires générales) munis d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité. Chaque français qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales de la commune indiquée lors de son recensement.

#### **ATTENTION:**

si vous avez un doute sur votre inscription, si vous ne vous êtes pas fait recenser ou tardivement, ou si vous avez changé d'adresse, il convient de s'assurer auprès de la mairie que l'inscription a bien été prise en compte.

### **CCAS - GALETTE DES ANCIENS 2018**





Retenez la date de la Galette des Rois qui aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à 15h - Salle des 2 Lacs.

Les personnes âgées de 60 ans et plus inscrites sur les listes électorales recevront une invitation dans le courant du mois de décembre 2017.

Pour les autres, merci de vous faire connaître en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



### **CCAS - REPAS DE PRINTEMPS DES ANCIENS 2018**

Le prochain repas de printemps des anciens aura lieu le dimanche 18 mars 2018 à 12h00, Grande Salle des 2 Lacs.

Tous les Villejustiens et Villejustiennes âgés de 60 ans et plus recevront une invitation à ce repas.

Celui-ci est gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus tandis que pour les personnes de 60 à 64 ans, une participation financière de 32,00 € leur sera demandée.



### **VOYAGES DES ANCIENS 2018**

Retenez d'ores et déjà vos dates pour les voyages programmés pour l'année 2018.

Le voyage de 3 jours se déroulera à La Rochelle, Rochefort et L'Île d'Aix, les mercredi 30 et jeudi 31 mai ainsi que le vendredi 1er juin 2018.







En ce qui concerne, le sortie d'une journée, celle-ci se déroulera dans Le Loiret, le jeudi 6 septembre 2018.









Comme habituellement, vous recevrez prochainement un courrier pour les inscriptions aux voyages de Printemps et d'Automne.

Les membres du CCAS.



### **NOUVEAUX ARRIVANTS? VILLEJUST VOUS ACCUEILLE**

### **APPEL AUX NOUVEAUX HABITANTS! INSCRIVEZ-VOUS!**

Si vous êtes arrivés à Villejust depuis janvier 2016, faîtes vous connaître.

Nous vous donnons rendez-vous <u>le samedi 10 février 2018 en mairie, sur inscription</u>, afin de pouvoir partir à la découverte de Villejust à bord d'un bus avec le Maire et les élus. A l'issue de cette visite nous serons heureux de partager ensemble un cocktail de bienvenue.

#### COUPON RÉPONSE D'INSCRIPTION À L'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS.

Merci de l'adresser au Cabinet du Maire en mairie de Villejust, 6 rue de la Mairie, ou bien par mail à <u>secretariat-maire@mairie-villejust.fr</u> et ce avant impérativement le **20 janvier 2018**.



(Le nombre de réponses déterminera la réservation de bus)	
<b>*</b>	
Nom et Prénoms :	
Adresse :	
Téléphone :	
Date d'arrivée à Villejust :	
Participera à la visite en bus de la Commune : <b>OUI</b> $\square$	N 🗆
Nombre de personnes pour cette visite :	
NB: En cas d'empêchement après votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir prévenir les services de la mairie au plus tôt.	

# DU NOUVEAU DANS LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES : CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE A PORTEE DE CLIC!



Préfecture de l'Essonne

Les procédures de délivrance des certificats d'immatriculation et permis de conduire sont désormais dématérialisées. Il n'est plus nécessaire de se rendre en préfecture pour de nombreuses démarches administratives, qui sont dorénavant accessibles en ligne, 24H/24 et 7J/7.

Ainsi depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) et aux permis de conduire se font exclusivement en ligne à partir du site www.ants.gouv.fr. Les guichets « cartes grises » et « permis de conduire » sont donc fermés définitivement au public.

L'usager peut également faire appel à des tiers de confiance (auto-écoles pour un premier permis de conduire ou professionnels de l'automobile pour le certificat d'immatriculation) afin d'effectuer ces démarches.

Par ailleurs, afin d'accompagner les usagers qui le souhaitent dans leurs démarches, la préfecture de l'Essonne située à Evry et les sous-préfectures d'Etampes et de Palaiseau ont mis en place des points numériques (horaires d'ouverture sur <a href="https://www.essonne.gouv.fr">www.essonne.gouv.fr</a>). Ces points numériques, équipés d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner, permettront aux usagers n'ayant pas accès aux outils numériques ou ne maîtrisant pas ces derniers de réaliser leurs démarches, accompagnés d'un médiateur numérique.

Les demandes sont instruites quel qu'en soit le motif : suite de la réussite à un examen, d'une perte, d'un vol ou d'une détérioration du permis, changement d'adresse ou de tout autre motif. Les titres sont ensuite envoyés au domicile du demandeur. Les procédures et outils mis à disposition permettent par ailleurs aux agents instructeurs d'échanger par voie électronique avec l'usager pour solliciter des éléments complémentaires en cas de doute.



PASSEPORT • PERMIS DE CONDUIRE CARTE D'IDENTITÉ • IMMATRICULATION DU NOUVEAU POUR MES DÉMARCHES

RENDEZ - VOUS SUR: www.essonne.gouv.fr

#### Les modalités d'accès aux téléprocédures :

- depuis son domicile, via une connexion Internet
- chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles)
- depuis un point numérique situé en Préfecture d'Evry ou à la Sous-Préfecture de Palaiseau ou d'Etampes (Ces points numériques, équipés d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un scanner, permettront à ceux pas accès aux outils numériques ou ne maîtrisant pas ces derniers de réaliser leurs démarches, accompagnés d'un médiateur numérique)

Les téléprocédures sont des opérations sécurisées, accessibles depuis des sites administrés par les services de l'État :

www.demarches.interieur.gouv.f

www.service-public.fr

ou www.ants.gouv.fr.

Pour ces téléprocédures, une connexion via un compte certifié « France Connect » (identifiants Impots.gouv.fr, ameli.fr ou idn.laposte.fr nécessaires) ou, à défaut la création d'un compte spécifique ANTS est demandée.



En raison d'une très faible fréquentation depuis de nombreux mois, la navette pour le Marché de Longjumeau du mercredi matin sera supprimée à partir du 31 décembre 2017.

Nous vous conseillons donc d'utiliser la navette de la Communauté Paris-Saclay (CPS) qui part de Fretay et qui dessert La Poitevine, Le Bois des Vignes (Chemin Vert), Le Bourg et le Grand Dôme pour se rendre au Centre Commercial Villebon 2, et ce, 3 matinées par semaine, les lundis, jeudis et vendredis.



### **POLICE MUNICIPALE: SECURITE ROUTIERE**

Pour mieux connaître les missions de la Police Municipale...

Les agents de police qui appartiennent à la fonction publique territoriale, sont nommés par le Maire de la commune auxquels ils sont rattachés et sont dès lors placés sous son autorité. Ils ont la qualité d'Agent de Police Judiciaire Adjoint (APJA) et peuvent être assermentés en prêtant serment devant le Tribunal d'instance du lieu de leur affectation.

En matière de Police de la Route, ils ne peuvent que constater des contraventions limitativement énumérées par le Code de la Route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat et peuvent également recueillir les éventuelles observations des contrevenants.

Ils sont compétents, par exemple, pour verbaliser les contraventions suivantes:

- excès de vitesse
- refus de priorité
- non-respect des sens interdits, feux tricolores et stops
- le non port de la ceinture de sécurité
- les dépassements non autorisés
- la circulation sur voies réservées
- le stationnement non autorisé



Fouad CHENNAOUI, Brigadier-Chef Principal

Ils peuvent dans certains cas immobiliser un véhicule, prescrire une mise en fourrière (uniquement pour les chefs de service), prescrire le contrôle d'un véhicule bruyant, procéder, au dépistage de l'alcoolémie ou de l'usage de stupéfiants, ou encore se faire communiquer des informations issues du fichier national des immatriculations ou du système national des permis de conduire.

La loi du 14 mars 2011 (dite « LOPPSI ») a élargi les compétences des policiers municipaux en matière de répression de la conduite sous l'emprise de substances ou plantes classées comme stupéfiants en prévoyant qu'ils peuvent, sur ordre express d'un officier de police judiciaire, « même en l'absence d'accident de la circulation, d'infraction ou de raisons plausibles de soupçonner un usage de stupéfiants, procéder ou faire procéder, sur tout conducteur ou tout accompagnateur d'élève conducteur, à des épreuves de dépistage (articles L. 234-9 et L. 235-2 du code de la route) ».

La loi LOPPSI permet également aux agents de police municipale de retenir à titre conservatoire le permis de conduire du conducteur, mais uniquement en cas de dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée lorsque le véhicule est intercepté.

Enfin, les agents peuvent informer, grâce aux moyens de communication définis par la convention de coordination, l'officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationales territorialement compétent, des délits dont ils ont connaissance ou dont ils peuvent présumer l'existence lors de la constatation de contravention au code de la route.

Les policiers municipaux peuvent également verbaliser les piétons et procéder aux contrôles de documents pour identifier les auteurs présumés d'infractions.

Au-delà de ces missions de contrôle en matière de sécurité routière, les effectifs de la Police Municipale contribuent aussi aux missions de prévention des comportements et en matière d'éducation au Code de la Route.

#### **GENDARMERIE DE NOZAY**



Prise de commandement du Lieutenant **HESLON à la Gendarmerie de Nozay en** présence de la Commandante CLOÎTRE.

Soutien et encouragement pour son action sur notre territoire avec tous ses hommes.

### Cadre de vie



#### **COMPOSTAGE**

La commune appartient au SIOM sur son territoire. Afin de contribuer aux pratiques durables, celui-ci propose d'acquérir à des conditions préférentielles des composteurs :

#### **RAPPEL - PRIX DES COMPOSTEURS**

Composteur de 400L : 15€ - Composteur de 800L : 20€

Lombricomposteur: 15€

CONTACT SIOM: 01 64 53 30 22



### CALENDRIER DE COLLECTE DES VEGETAUX ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2018

Veuillez trouver ci-dessous les plannings de collecte concernant :

- . Les encombrants pour les 4 premiers mois de l'année 2018 (un nouveau marché de collecte va intervenir ensuite)
- . Les déchets végétaux pour les mois de janvier, février 2018

(le reste de l'année, ces déchets sont collectés chaque semaine le mardi après-midi)

#### 2018

#### **COLLECTE DES VEGETAUX APRES-MIDI**

**MARDI 02 JANVIER** 

**MARDI 16 JANVIER** 

**MARDI 30 JANVIER** 

**MARDI 13 FEVRIER** 

**MARDI 27 FEVRIER** 



2018

### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS MATIN**

**VENDREDI 12 JANVIER** 

**VENDREDI 09 FEVRIER** 

**VENDREDI 09 MARS** 

**VENDREDI 13 AVRIL** 



RAPPEL : Pour le mois de décembre 2017, le dernier ramassage des végétaux sera effectué le mardi 19 décembre après-midi



### **VENTE DE CALENDRIERS, SOYEZ VIGILANTS!**

Comme chaque année, des personnes sont susceptibles de se présenter à votre domicile au nom du SIOM et/ou de ses opérateurs de collecte (ESD ou Veolia) afin de vous vendre des calendriers. Cette pratique a déjà commencé dans plusieurs communes du territoire.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance. En effet, certains calendriers peuvent présenter le logo de notre syndicat ou de nos opérateurs, ou faire référence à la collecte des encombrants. Il s'agit là d'une utilisation frauduleuse et nous ne cautionnons, bien évidemment, pas cette pratique.

Cependant, certains agents de collecte effectuent cette démarche à titre privé. Pour cela, ils doivent être en mesure de vous présenter des justificatifs récents (pièce d'identité et fiche de paye de moins de 3 mois). Sans ceux-ci, ne donnez pas suite à la demande.

Vous pouvez également signaler ces personnes à la Police Municipale ou à la gendarmerie de Nozay afin que des contrôles soient opérés.

### Cadre de vie

### **DEJECTIONS CANINES: MERCI DE RAMASSER!**

Il est désagréable de se promener en ville en réalisant un véritable parcours du combattant pour tenter d'éviter les obstacles nauséabonds allègrement laissés par nos amis les chiens, de rentrer chez soi avec les chaussures des enfants ou les roues de poussette souillées par ces déjections.

POUR CELA IL Y A UNE SEULE SOLUTION, RAMASSER LES DÉJECTIONS.

<u>Une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit.</u>

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres.

N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres.



ca suffit...

RAMASSEZ LES DEJECTIONS DE VOTRE ANIMAL : Un geste simple et responsable pour une ville propre!

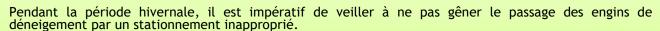
Parce qu'il est important de se responsabiliser, ensemble préservons nos espaces de vie !

« Sachez que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 €) »

### PERIODE HIVERNALE: ATTENTION AU STATIONNEMENT GÊNANT!

Veillez à ne pas gêner le passage des engins de déneigement

### Rappel:



Quand la météo annonce de la neige, pensez bien à garer comme il faut votre véhicule. Merci.

Le stationnement sur les voies faisant l'objet d'un déneigement par les services communaux <u>est interdit</u> <u>par temps de neige,</u> afin de permettre le passage des engins de déneigement.

Un véhicule garé sur le bas côté risque d'être endommagé et génère un bourrelet de neige qui gênera les futurs usagers de la route.

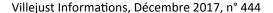


La photo de gauche illustre comment un véhicule oblige le chasse-neige à une longue et périlleuse marche arrière tout en privant une rue d'un service de viabilité hivernale nécessaire pour garantir la sécurité des usagers.



4

Durant cette période, la Police Municipale veillera au respect de ces consignes et sanctionnera les contrevenants en conséquence



### Intercommunalité



#### **CONCERTS GRATUITS DU NOUVEL AN 2018**

La Communauté Paris-Saclay (CPS) a souhaité poursuivre la tradition des Concerts du Nouvel An.

Cette année, afin d'éviter des désagréments constatés de personnes ne pouvant accéder aux concerts malgré leur attente, un système de quotas de places par commune a été mis en place.

# ATTENTION, nombre des places très limité.

Contacter l'accueil de la Mairie au 01 69 31 74 40 ou à partir du 15/12 sur <u>Paris-Saclay.com</u>

### **NOUVEAUTE DE CETTE ANNEE,**

LE 3ème CONCERT AURA LIEU AUX ULIS A L'ESPACE BORIS VIAN



## CONCOURS D'IDEE A LA CREATION D'ENTREPRISE SACLAY





Vous avez un projet de création d'entreprise ou simplement envie de tester une idée ?

Pour vous, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay organise le Concours d'idées à la création d'entreprise ouvert depuis le 1er novembre jusqu'au 31 janvier 2018.

Qui peut participer?

Pour participer, il suffit d'avoir une idée ou un projet de création d'entreprise, ne pas avoir encore immatriculé son activité, habiter le territoire et être âgé d'au moins 16 ans. Pour plus d'informations sur les modalités de participation, consultez le règlement du concours sur le site www.paris-saclay.com

Quatre catégories sont ouvertes au concours :

« Jeunes » (- de 26 ans), « Femmes », « Reconversion » et « Innovation ». Un prix « coup de cœur du jury » est également attribué par le jury composé d'acteurs de la création d'entreprise.

Les gagnants recevront un accompagnement personnalisé pour créer leur entreprise, ainsi qu'une dotation de 2 000 euros. Ils bénéficieront également d'un accès gratuit, pendant six mois, à un bureau dans l'une des pépinières de l'agglomération ou à un espace de coworking.

Alors, n'hésitez pas, testez votre idée en déposant votre dossier avant le 31 janvier 2018.

Pour participer, plusieurs possibilités :

Complétez votre dossier de participation en ligne ou téléchargez puis remplissez par écrit votre dossier de candidature et retournez-le par mail à mce@paris-saclay.com.

### MARCHE DE NOËL A VILLEJUST









### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

11 novembre 2017, le temps n'est pas de la partie, qu'importe, c'est une nombreuse assistance qui a rendu hommage aux combattants de "La Grande Guerre" ainsi qu'à ceux qui sont tombés dans les opérations extérieures.

Une fois encore plusieurs générations s'étaient retrouvées pour se souvenir et célébrer le 99ème anniversaire de l'armistice de 1918.

Après un défilé de la mairie au Monument aux Morts accompagné par les porte-drapeaux et la fanfare de Villebon, après le discours très émouvant du Maire, Igor TRICKOVSKI, et lecture du texte officiel, après la solennelle évocation de nos ancêtres tombés au champ d'honneur et le dépôt de gerbes, un moment de recueillement a été observé.

Bravo aux enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire Jeanne Chanson, qui ont participé avec beaucoup d'enthousiasme à la cérémonie de l'Armistice du 11 novembre 1918 en entonnant une vibrante Marseillaise accompagnés des nombreux Villejustiens présents qui saluèrent la belle interprétation et le sérieux de ces enfants.

Un grand merci à leurs enseignants, à Gaëlle Thiault, le Professeur de Musique et Sophie Bedout, la Directrice de l'école, qui ont su les motiver et les préparer de la plus belle des façons à ce devoir de mémoire.

A l'issue de cette cérémonie qui s'est déroulée dans la dignité et l'émotion, Monsieur le Maire a invité les participants au vin d'honneur qui a été servi dans la Salle du Conseil en Mairie.







### CONCOURS DE DECORATION DE MAISONS - NOËL 2017

La Municipalité vous propose cette année encore, le concours de décoration de maisons pour Noël prochain, sans inscription préalable.

Les élus commissionnés passeront donc dans le Bourg et les Hameaux, pour avoir une vue globale des décorations réalisées par tous les administrés.

Le jury communal appréciera les efforts pour l'embellissement de la commune, du paysage et de l'amélioration de l'environnement et sera habilité à prendre des photos de vos réalisations.

Des prix seront attribués aux décorations jugées les plus féériques !!! Alors tous à vos guirlandes, lutins et autres décorations pour faire vivre La magie de noël à Villejust.





### A TROUPE DES ZICOS

### Le 10ème spectacle des Zicos!

En mars les Zicos monteront sur scène pour la 10ème fois depuis leur création en 2005. Cette troupe, constituée entre autres d'habitants de Villejust, présente des spectacles de variétés où se mêlent les chansons célèbres (récentes et anciennes, françaises et internationales) avec des mises en scène, des décors, des costumes, de la vidéo...

30 chanteurs se succèdent sur scène épaulés par un solide orchestre de 12 musiciens. Cette année au programme les titres de Zazie, Pierre Bachelet, Black M, Claude François, côtoieront ceux de Beyonce, Patrick Bruel, Lara Fabian, The Bee Gees ou encore Amir...

Des répétitions vont bientôt commencer notamment à l'Espace Communal des Coudrayes de Villejust mais c'est à **Sainte-Geneviève-des-Bois/Salle Gérard Philipe** qu'on retrouvera l'équipe pour le concert intitulé « **Les Zicos partent en live!** »

Les places sont en vente au **06 26 05 38 28** ou encore au **Service Culturel de Sainte-Geneviève-des-Bois** ou bien à la **billetterie Auchan / Villebon.** 

Le clip de l'édition 2018 sera très prochainement en ligne (surveillez le site www.zicosite.fr)

#### <u>5 CONCERTS</u>

Vendredi 2 mars au Mardi 6 mars 2018 Salle Gérard Philipe à Ste Geneviève des Bois avec le soutien de la municipalité de Villejust





### **REGARDS EN ARRIERE**



### L'actualité à Villejust en 1739

#### Le contexte historique et social

Après les pluies torrentielles de mai 1739 et de très mauvaises récoltes, la famine s'installe. Le roi Louis XV est accueilli lors de ses déplacements sous les cris : Misère ! Famine ! Du pain ! ». Ses ministres spéculent sur le prix du blé. Les seigneurs locaux sont touchés eux aussi. Antoine François Jollibois et sa femme Gabrielle Jeanne Duquesne, seigneurs de Villejust ont déjà perdu leurs droits sur le fief de Villejust. Henry Louis Lemaitre, seigneur de Guillerville, les en a privés « faute de droits et devoirs non faits et non payés ».

D'autres cependant conservent leur confort et peuvent, par exemple, se marier en relative grande pompe. Les registres des baptêmes, mariages et sépultures, nous en donnent la preuve. Ils sont en quelque sorte un résumé de la vie de la paroisse, indiquant qui était influent, pauvre, mourrait jeune ou vieux ou quelles étaient les relations entre les paroisses des environs.

#### Les alliances par l'exemple

Le 27 août 1739, le curé Jacques Bertrand inhume Michel Legrié, âgé de 36 ans, laboureur à La Poitevine. En présence de sa femme Claude Charlotte Tisserand, Marguerite Legrié demeurant à Orsay, sœur du défunt, Denis Tisserand, neveu de la veuve demeurant à Palaiseau, Marie Delorme veuve de Nicolas Legrié, marchand de bois à Orsay, mère du défunt, Marie-Jeanne Rigault femme d'Antoine Denis Tisserand, huissier à Palaiseau, belle-sœur par son mari, Marguerite Provost femme de Jacques Legrié, voiturier à Palaiseau, belle-sœur du défunt et Messire René Huré, curé d'Orsay.

Cts. Bestrand fille wajer Den a profitor atout teming.

Ton Colection Bestrand CHB

Sur certains actes, la signature **MC Bertrand** est apposée à coté de celle du curé. Il s'agit de **Marguerite-Catherine Bertrand**, la sœur du curé. Devenu âgé, il se fait aider par sa sœur qui réside avec lui au presbytère. Elle sert également de témoin quand ceux-ci viennent à manquer. Notre mairie actuelle est d'ailleurs construite à l'emplacement dit « Le jardin du presbytère ».

#### Villejust en 1739

Un peu plus de 200 ans après sa reconstruction quasiment intégrale suite aux dommages qui lui furent infligés pendant la Guerre de Cent Ans, l'église va accueillir le mariage du frère du curé. A la vitesse moyenne de 10 km/h, à cette époque, venir de Seine-et-Marne ou de Paris à Villejust est une aventure. Sous Louis XV, le voyage en carrosse de Paris à

Strasbourg se fait en onze jours à la vitesse moyenne de 10 km/h.

Malgré le froid, la pluie, les chemins défoncés et boueux, le lundi 9 novembre 1739, les Villejustiens sont les témoins d'une agitation inhabituelle.

#### Le frère du curé se marie

Par Valentin Bertrand, prêtre curé de la paroisse de Montgé en diocèse de Meaux a été donnée la bénédiction nuptiale à Messire Pierre Bertrand Huissier Commissaire Priseur au Chatelet de Paris, demeurant Paroisse Saint Christophe et Demoiselle **Aroye Sébastienne Delamarre.** Le premier, fils de feu **Philippe Bertrand**, Maître Chirurgien en la ville de Rebais et de Dame **Madeleine Simonnet**, défunte, ses père et mère; La dite **Delamarre**, fille de Messire **Georges Delamarre**, conseiller du Roi, ancien Contrôleur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris et de Dame Marie-Jeanne Bégat, ses père et mère, demeurant avec eux rue du Coq; Paroisse Saint-Jean en Grève à Paris, publications d'un ban et dispense des deux autres et ce en suivant la permission de M. le Curé de la Paroisse de Saint Jean en date des 5 et 9 du présent mois. Témoins pour la dite **Delamarre** : ses père et mère, Messire Nicolas Delamarre Avocat au Parlement et au Conseil du Roi, Sieur **Bernard François Marie Delamarre**, frère de laditte demoiselle; Messire **Duvivier** Ecuyer, Procureur en la Chambre des Comptes à Paris et Madame son épouse; Messire Jean-Georges de Löhr, Conseiller de Son Altesse L'Empereur de Mayence. Et pour le sieur Bertrand : Messire Jacques Bertrand, son frère, prêtre curé de Villejust; frère Simon Simonnet religieux chartreux, oncle maternel dudit sieur Bertrand, Philippe Bertrand, Chirurgien à Rebais, frère aîné et son

parrain, Marguerite-Catherine Bertrand, sa sœur, Messire Gacon, Avocat au Parlement de Paris, Monsieur de Mouret, Docteur en la faculté de médecine à Paris. Monsieur Desseaux Auditeur des comptes, Monsieur Lasnier Procureur au Parlement de Paris témoins qui ont signés avec nous.



Ci-dessus, les signatures des mariés, parents, témoins et amis Thierry ETIENNE pour Regards en arrière

Si décembre est sous la neige, la récolte elle protège. Décembre vient du latin decem, dix car il était le dixième mois de l'ancien calendrier romain, december. В

В

L

0

Т

Н

Ε

u

E

## Associations, loisirs, culture



### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

### RETOUR SUR HALOWEEN A LA BIBLIOTHEQUE

Cette année encore, les enfants déguisés et grimés et leurs parents ont envahi la bibliothèque pour Halloween, toujours bien accueillis par la sorcière et son balai magique, les chaudrons remplis de bonbons et du jus de citrouille un peu poivré... Mais tout le monde en a bu quand même et l'a trouvé très bon!



### ASSOCIATION DE PÊCHE DES 2 LACS







## FERMETURE DE LA PÊCHE PARC DES 2 LACS

**DU DIMANCHE 3 DECEMBRE 2017 AU VENDREDI 2 MARS 2018** 



**JEUNESSE** 

Un lieu pour se retrouver.

Des activités originales à partager.

Des animations pendant les vacances.



La mairie va mettre en place en 2018 un club jeunes pour les collégiens de 11 à 15 ans pendant les vacances scolaires.

Alors aidez-nous à le développer en nous proposant un nom et des idées d'animations que vous aimeriez pouvoir y trouver.

Vous pouvez nous répondre par mail sur jeunesse@mairie-villejust.fr

Et rendez-vous dès les vacances de février 2018!



### RANDONNEES PEDESTRES 4



#### Prenez de bonnes résolutions, venez marcher!

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 11 décembre lieu non précisé Annick PIGNOLET

Lundi 18 décembre lieu non précisé Martine et Christian BIZET

Lundi 25 décembre Pas de randonnée
Lundi 1er janvier Pas de randonnée

Lundi 08 janvier lieu non précisé André MAGUER Lundi 15 janvier lieu non précisé Annie RAYMOND



Pour tout renseignement ou pour obtenir les coordonnées des guides, venez visiter le site <a href="http://randulis.free.fr">http://randulis.free.fr</a>



### Informations pratiques

### **Associations**

### Pour la parution du n°445,

les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le

Mercredi 13 décembre 2017

# Ramassage des encombrants

Vendredi 15 décembre 2017

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :

<u>www.mairie-villejust.fr</u> Rubrique Ville pratique



# Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil - CNI - sacs végétaux

Affaires générales - Etat civil

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00

de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence)

de 09h00 à 12h00

Urbanisme

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Eventuellement sur rendez-vous
uniquement le matin

01.69.31.74.46

de 13h30 à 17h30

de 09h00 à 10h30

Services techniques (secrétariat) 01.69.31.74.46 Fax 01.60.14.65.82

### **Bureau Municipal**

Igor TRICKOVSKI Maire

Sylvie ARMAND-BARBAZA 1ère Adjointe Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires

Didier MEZIERES 2ème Adjoint Urbanisme opérationnel

Sauveur CONCORDIA 3<sup>ème</sup> Adjoint Environnement, Entretien du Patrimoine, Anciens Combattants

Isabelle ARMAND 4ème Adjointe Action Sociale, Solidarité, Jeunesse

Serge PLUMERAND 5<sup>ème</sup> Adjoint Travau

Pierre CAMBON Délégué Développement numérique, Nouvelles Technologies

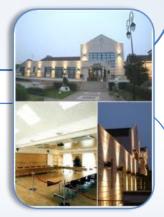
Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND Déléguée Animation, Evènement associatif

Valéry LAURENT Délégué Santé

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Secrétariat du Maire - 01 69 31 74 41

Email: <a href="maire-villejust.fr">secretariat-maire@mairie-villejust.fr</a>



Conception et rédaction :

**Liliane GASPARIK** 

Contact:

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr